

« Le vaccin, meilleur moyen de protéger l'emploi »

Malgré la menace du variant Delta, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, estime que l'économie française aura retrouvé son niveau d'avant pandémie dans six mois.

Entretien



François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France (1).
| PHOTO : DANIEL FOURRAY / OUEST-FRANCE

Comment se porte l'économie française ?

La croissance accélère. La France devrait, selon la Banque de France, connaître en 2021 une croissance de 5,75 %, et cette prévision ne serait pas significativement affectée par d'éventuelles restrictions liées au variant Delta. L'Insee vient de publier un chiffre proche, à 6 %. Ce sera mieux que la moyenne européenne qui devrait être à 4,7 %. Et si on ajoute 2022, l'économie française devrait connaître une croissance cumulée d'environ 10 % : c'est exceptionnel.

L'économie devrait retrouver le niveau d'activité d'avant la crise début 2022, donc plus tôt que ce qu'on estimait. La vaccination reste le meilleur moyen de protéger non seulement nos santés mais aussi nos emplois et l'activité.

Les tensions sur le recrutement dans plusieurs secteurs ne vont-elles pas peser sur ce retour à la normale ?

Chaque mois, nous interrogeons 8 500 chefs d'entreprise. Ils expriment deux inquiétudes. La première est liée à leur approvisionnement en matières premières et composants (semi-conducteurs), mais elle pourrait être temporaire. La seconde inquiétude, c'est qu'en juin, près de 40 % des chefs d'entreprise font déjà état de difficultés de recrutement alors que la France a encore 3 millions de chômeurs.

C'est un paradoxe français inacceptable, qui existait déjà avant la crise. Il y a, d'un côté, des centaines de milliers de jeunes qui cherchent un métier et, de l'autre, des entreprises qui cherchent des compétences.

« La France a besoin de former mieux et de rendre le travail plus incitatif »

C'est un défi majeur ?

Notre pays n'a pas besoin de dépenser davantage. Il n'a même pas tellement besoin d'investir plus. En revanche, la France a besoin de former mieux et de rendre le travail plus incitatif en accentuant les efforts entrepris pour la formation et l'apprentissage.



« Des chefs d'entreprise ont du mal à recruter alors que la France compte 3 millions de chômeurs. C'est un paradoxe inacceptable », constate François Villeroy de Galhau.
| PHOTO : FRANCK DUBRAY, OUEST-FRANCE

Le CAE (Conseil d'analyse économique) a proposé de donner de l'argent public directement aux particuliers. Pourquoi êtes-vous contre ?

L'argent magique, cela n'existe pas ! Si la Banque de France devait distribuer ce qu'on appelle la monnaie hélicoptère, il y aurait des pertes massives dans notre bilan et la confiance dans l'euro serait diminuée d'autant.

Ensuite, c'est totalement inadapté à la situation actuelle. Les Français ont déjà globalement beaucoup d'épargne non dépensée. On n'a pas besoin d'augmenter encore cette épargne, mais d'améliorer notre capacité à produire.

Comment faire mieux dans un environnement contraint avec un niveau d'endettement élevé. Tailler dans les dépenses ?

En termes de dépenses publiques, on parle toujours de quantité. On ne se pose pas assez la question de la qualité : savoir comment un euro dépensé pourrait être plus efficace pour les Français, les services publics et la croissance.

Par rapport au PIB (la richesse produite), notre pays est – hors Covid – à environ 55 % de dépenses publiques, et l'Allemagne à 44 % : il y a visiblement une meilleure efficacité des dépenses publiques en Allemagne ou dans les pays nordiques. En particulier, les dépenses de formation et d'éducation y sont plus performantes. C'est une leçon utile : ces pays ont su se réformer pour avoir des économies parmi les plus innovantes du monde en gardant un modèle social avancé, et assez peu d'inégalités.

Comment les politiques monétaires peuvent-elles répondre au défi climatique ?

Tout ne dépend pas de nous, banques centrales. Un juste prix du carbone, quelle qu'en soit la forme, est, par exemple, très important pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous, comme les acteurs bancaires, devons intégrer ces contraintes environnementales dans nos arbitrages. La Banque centrale européenne et la Banque de France peuvent aussi être les premières à verdir leurs opérations de politique monétaire.

L'excellent rapport sur les grands défis économiques qui viennent de rendre Jean Tirole et Olivier Blanchard (à la demande d'Emmanuel Macron, N.D.L.R.) insiste cependant sur le fait que la bataille climatique suppose la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés.

« Depuis la pandémie, les banques sont passées du côté des solutions »

C'est une chance d'un point de vue économique ?

Si on n'agit pas, certains secteurs fonctionneront de moins en moins bien. Je pense au secteur des assurances, notamment, confronté au risque de sécheresse, ou à l'énergie. Cela supposera des investissements très importants, mais ils sont autant d'opportunités pour une croissance verte.

Si l'Europe est en retard pour le numérique, elle est en avance pour la

transition écologique. Il ne faut pas gâcher cette chance.

Les banques craignent que la réglementation Bâle III, qui durcit leurs contraintes, freine le financement de l'économie.

Cette réglementation est au contraire un atout. N'oublions pas la crise financière de 2008 : les banques étaient du côté des problèmes.

Depuis, on a renforcé les règles de sécurité pour les banques. Lors de la crise Covid, elles sont, d'un coup, passées du côté des solutions. Elles ont pu continuer à bien financer les entreprises et les ménages. Je le garantis : Bâle III ne menace en rien le fonctionnement de l'économie française, ni le crédit immobilier, ni celui aux PME.

Le bitcoin va-t-il détrôner les grandes monnaies ?

Une monnaie doit avoir une valeur stable et être un moyen d'échange accepté par tous. Or le bitcoin, c'est l'actif le plus instable qui soit ; personne n'est responsable de sa valeur. Et il ne peut servir au paiement, sauf exception. Le bitcoin n'est donc aucunement une monnaie. Pour autant, nous intégrons les progrès technologiques : c'est la raison pour laquelle nous étudions un éventuel euro numérique, d'ici plusieurs années.

Recueilli par Patrice MOYON.

(1) François Villeroy de Galhau interviendra, ce dimanche, aux Rencontres économiques d'Aix en Provence, dont Ouest-France est partenaire.

Contre les incendies, des renforts cet été

Jusqu'à 2 500 pompiers et sauveteurs seront mobilisés. Des moyens aériens sont spécialement déployés dans le Nord.

Le fléau était historiquement cantonné au sud de la France. Désormais « tout le territoire est concerné », a précisé hier Gérald Darmanin, en déplacement dans le Var pour présenter le dispositif national de lutte contre les feux de forêts.

Le Sud reste la région la plus touchée. Mais « les incendies s'intensifient avec le réchauffement climatique et touchent de plus en plus de régions », a indiqué le ministre de l'Intérieur. Le massif des Landes, classé vulnérable, le centre et le Nord sont ainsi désormais concernés.

La Sécurité civile a donc renforcé ses moyens dans le Nord en y installant trois nouveaux « pélicandromes ». Ces aérodromes, équipés pour accueillir et ravitailler les appareils, sont situés à Méaulle (Somme), Châteauroux (Indre) et Angers (Maine-et-Loire). Au total, dix-neuf avions et hélicoptères bombardiers d'eau, trois avions de reconnaissance et jusqu'à 2 500 sapeurs-pompiers et sapeurs sauveteurs seront mobilisés en France.

Les incendies ont été virulents l'an passé, brûlant 17 400 ha, dont 11 400 de forêt. « En 2050, la moitié des surfaces boisées du pays pourraient être concernées par un risque élevé de feux de forêts », avec « des



Un feu de forêt l'été dernier, dans le Morbihan. | PHOTO : THIERRY CREUX / OUEST-FRANCE

sécheresses plus intenses » et des risques étendus « vers le nord et l'ouest », prédit le porte-parole de la Sécurité civile, le commandant Jouassard.

Le gouvernement rappelle que « les bords des routes, les terrains agricoles, les friches, les landes, les garrigues, les maquis sont également des espaces sensibles aux dépôts de feux. Ils créent des risques pour les habitations et les forêts, car le feu peut s'y propager rapidement. »

Féminicide à Hayange : que dit la mission ?

Les auteurs du rapport pointent « l'absolue nécessité » d'une meilleure coordination dans le traitement des violences familiales.

La nuit du 23 au 24 mai, une jeune femme de 22 ans est tuée en pleine rue par son compagnon à Hayange. « Aucun manquement professionnel » n'a été relevé par la mission d'inspection diligente dans la foulée. Six recommandations sont quand même formulées. Notamment la « nécessité absolue de coordonner l'action des acteurs locaux à chaque étape du traitement des violences familiales ». La multiplication des directives des ministères de l'intérieur et de la Justice a pu aussi « compliquer l'action des services locaux », pointe le rapport.

Entre le couple, qui évolue dans une grande précarité sociale, les liens sont si conflictuels que la police intervient à de « nombreuses » reprises à leur domicile, entre janvier 2018 et janvier 2020. Or, ces interventions « n'ont pas fait l'objet de rapprochement » entre elles. Et la plainte pour menaces de mort, déposée par la jeune femme en novembre 2020, est restée « sans suite jusqu'au meurtre ». À l'époque, les violences verbales n'entraînent pas « dans le périmètre des violences conjugales ».

« Instable et immature », l'auteur du meurtre, un réfugié politique serbe de 23 ans, déjà condamné à dix reprises, avait bénéficié, à partir du 13 mai,



Il n'y a eu « aucun manquement professionnel », selon la mission. | PHOTO : PIERRE HECKLER, PHOTOPOR, LE REPUBLICAIN LORRAIN/MAXPPP

d'un aménagement de peine avec bracelet électronique, après une condamnation à un an pour délits routiers. Mais l'appareil avait été arraché le soir du drame, sans déclencher d'alarme. « Un dysfonctionnement inexpliqué à ce jour ».

« Même si aucune responsabilité individuelle n'est avancée, ces rapports sont intéressants car ils mettent en lumière l'indispensable articulation entre les juridictions, estime Françoise Brié, à la Fondation des femmes. Des éléments pris isolément peuvent finir par alerter quand ils sont mis bout à bout ».

Carine JANIN.

Quel rythme scolaire à Cherbourg ?

C'est une première en France. Cherbourg-en-Cotentin va organiser une large consultation citoyenne. 80 000 habitants sont concernés.

Semaine de quatre jours ou quatre jours et demi ? En 2017, le gouvernement confiait aux communes la gestion des rythmes scolaires. Les Cherbourgeois trancheront à l'automne. Benoît Arrivé, le maire (PS), avait fait la promesse pendant la campagne municipale 2020 d'ouvrir largement le dialogue sur le sujet.

Il engage donc une consultation citoyenne pour les écoles de Cherbourg-en-Cotentin (80 000 habitants, 5 000 enfants scolarisés), actuellement à quatre jours et demi : « Je souhaite porter une approche renouvelée de la démocratie participative, provoquer un vrai débat public. Je n'ai pas d'autre exemple de ville qui ait ainsi porté de tels débats. »

Cela aboutira à une sorte de référendum d'initiative locale qui ne dit pas son nom. La municipalité garantit sa « stricte neutralité ». Chaque inscrit sur les listes électorales, chaque enseignant, chaque parent d'élève concerné sera appelé à s'exprimer.

Mais « afin que chacun puisse s'emparer des enjeux et mesurer les conséquences de son choix », la Vil-



Les rythmes scolaires seront soumis à un vote citoyen. | PHOTO : OUEST-FRANCE

le va ouvrir la discussion, note Dominique Hébert, l'adjoint chargé de l'enfance et de la réussite scolaire.

En octobre, trois débats publics contradictoires seront proposés, animés par des spécialistes reconnus de la question. Une plaquette de synthèse des arguments sera aussi publiée. La population votera les 8 et 9 novembre. Son choix s'appliquera à la rentrée 2022.

Olivier CLERC.

Comment bien vivre ensemble au travail ?

La chaire Vivre ensemble de la fondation Rennes 1 a interrogé longuement des salariés peu qualifiés sur leur perception du vivre ensemble en entreprise. Une enquête inédite présentée le 8 juillet.

Une enquête qualitative

Entre fin 2019 et début 2020, deux doctorantes de l'université Rennes 1, Hélène Fayet et Clémence Pequeux-Romero, ont interrogé quarante-huit salariés peu qualifiés. Autant de personnes à qui l'on demande rarement leur avis, alors que le vivre ensemble les concerne tout autant que l'encadrement.

Une étude inédite, conduite dans le cadre de la Fondation Rennes 1. Ces salariés travaillent dans l'agroalimentaire, le BTP, les secteurs des services à la personne et à l'entreprise, du tourisme ou encore le commerce.

De quoi parle-t-on ?

Les personnes interrogées ont traduit le « vivre ensemble » par « cohabitation harmonieuse ». Ce qui « nécessite une bienveillance constante dans les relations de travail, à tous les niveaux », afin que chaque salarié se sente utile.

Cela passe notamment par l'acceptation des différences, la reconnaissance de chaque salarié dans sa « globalité » (en tant que travailleur et

comme personne), la convivialité, l'autonomie et le souci de l'employeur vis-à-vis des difficultés logistiques du salarié (mobilité, garde d'enfant, etc.).

Pour Livia, 29 ans, « la reconnaissance, c'est que même le travail le plus ingrat soit reconnu ».

Un objectif à construire

« Le vivre ensemble, ce n'est pas une obligation pour les entreprises », considère Anne Joyeau, maître de conférences, IGR-IAE (école universitaire de management, Rennes 1), qui a piloté cette enquête avec Brigitte Feuillet-Liger, professeure des universités, faculté de droit (Rennes 1). « Mais, à l'heure où elles rencontrent des difficultés à recruter puis à fidéliser leurs salariés, c'est un outil essentiel », ajoute Brigitte Feuillet-Liger.

Sans compter qu'un salarié « heureux au travail » est un atout pour son employeur.

Mais ce « vivre ensemble » doit être « construit et entretenu », et les salariés attendent a minima d'être respectés. Un simple « bonjour », un encou-



Les fiches outils tirées de l'étude ont été réunies sous forme de nuancier. | PHOTO : FONDATION RENNES 1

agement... Ça peut changer la vie au boulot. Comme le dit Chloé, 25 ans, « c'est la base ».

« La convivialité, c'est important », relèvent les deux doctorantes... à condition qu'elle ne soit pas factice ni imposée d'en haut.

Des outils pratiques

Les outils à mettre en place sont sou-

vent simples et tiennent, pour beaucoup, au développement de relations plus humaines.

La chaire a notamment réuni un ensemble de fiches outils sous la forme d'un nuancier bien utile à de nombreux DRH, managers ou chefs d'équipe.

Une construction pyramidale – « si la base n'est pas solide, tout s'écroule », estime Anne Joyeau – qui s'appuie sur le respect de la diversité pour s'élever jusqu'à la prise en compte des idées du salarié.

Une présentation le 8 juillet

L'enquête sera présentée le jeudi 8 juillet (de 8 h 30 à 10 h 30) à l'IGR-IAE, 11, rue Jean-Macé, à Rennes, en présentiel et en distanciel. Inscription obligatoire (places limitées), sur le site de la chaire : chaire-vivre-ensemble.univ-rennes1.fr.

Cette invitation gratuite s'adresse aux chefs d'entreprise, DRH, représentants du personnel, salariés, chercheurs...

François VERCELLETO.